

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01725

Numéro SIREN : 895 259 752

Nom ou dénomination : 3 LN

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2022 sous le numéro de dépôt 8130

EID

CABINET EVELINE DEGLARGES

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

40, RUE DU PROFESSEUR GOSSET

75018 PARIS

Tél. 01.49.45.96.80

Société 3 LN

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

1bis, rue des Gabillons

78290 CROISSY-SUR-SEINE

**Apport en nature de titres de la société ADEQWATTS ENERGIES
par Monsieur Thierry PATERNOSTER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

Apport en nature de titres de la société ADEQWATTS ENREGIES par Monsieur Thierry PATERNOSTER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

Monsieur l'associé unique de la société 3 LN

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, en qualité d'associé unique de la société 3 LN, en date du 21 mars 2022 concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Thierry PATERNOSTER au bénéfice de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport en nature de titres, signé par la personne physique apporteuse et par le représentant de la société 3 LN le 24 mars 2022. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Thierry PATERNOSTER vise à activer une société holding qui aura notamment pour objet la prise de participations dans toutes les entreprises ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

1.1. Présentation des sociétés et des parties en présence

1.1.1. Personne physique apporteuse

La société 3 LN va faire l'objet d'un apport en capital résultant de l'apport de 1.600 actions de la société ADEQWATTS ENERGIES, actuellement détenus par :

- Monsieur Thierry PATERNOSTER, demeurant à CROISSY-SUR-SEINE (78290), 1bis rue des Gabillons.

1.1.2. Société bénéficiaire 3 LN

La société 3 LN est une société par actions simplifiée au capital de 100 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°895 259 752, ayant son siège social à CROISSY-SUR-SEINE (78290), 1bis rue des Gabillons.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, ainsi qu'il résulte de l'article 2 des statuts :

- *La réalisation de toutes études, prestations de services, assistance et conseils, en matière commerciale, juridique, financière, mobilière et immobilière ainsi que patrimoniale,*
- *L'acquisition, la détention, la valorisation de tous actif mobiliers et immobiliers, leur exploitation, gestion et cession,*
- *La réalisation de toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes les opérations y étant relatives,*
- *L'assistance technique et financière aux entreprises dans lesquelles la société détient une participation,*
- *La mise en place des moyens financiers nécessaires à ces opérations et ce compris la conclusion de tous emprunts, avec ou sans garantie, ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social.*

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;*
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.*

1.1.3. Société ADEQWATTS ENERGIES dont les titres sont apportés

La société ADEQWATTS ENERGIES est une société par actions simplifiée au capital social de 100.000 €, composé de 10.000 actions de 10 € de nominal chacune, dont le siège social est à CROISSY-SUR-SEINE (78290), 9, rue Ernest Gouin.

La société ADEQWATTS ENERGIES a pour objet :

- L'installation électrique de courants forts, faibles et CVC (climatisation, ventilation, centralisée) ;*
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.*

1.2. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport en nature de titres.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.2.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'opération proposée consiste en l'apport :

-par Monsieur Thierry PATERNOSTER de 1.600 actions qu'il détient dans le capital de la société ADEQWATTS ENREGIES. Ces 1.600 actions représentent 16 % du capital social de la société ADEQWATTS ENERGIES.

Les comptes de la société ADEQWATTS ENERGIES servant de base à l'opération sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, arrêtés par le Président.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions des articles L.225-147 et R.225-136 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-OB ter du code général des impôts, l'apporteur pourra bénéficier du régime de report d'imposition de la plus value dégagée à la suite de l'échange de ses titres de la société ADEQWATTS ENERGIES contre les titres de la société 3 LN remis à l'échange, étant précisé que le report d'imposition prendra fin au jour de la cession à titre onéreux, remboursement ou annulation des actions nouvelles reçues en échange des actions de la société ADEQWATTS ENERGIES. Il en va de même en cas de cession à titre onéreux, remboursement ou annulation des actions par la société 3 LN dans un délai de 3 ans à compter de l'apport sauf si la société 3 LN réinvestit au moins 60 % du produit de la cession dans un délai de 2 ans à compter de la cession.

1.2.2. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- dépôt au greffe du tribunal de commerce du rapport du commissaire aux apports, au moins 8 jours avant la date de l'assemblée générale extraordinaire approuvant l'opération d'apport ;
- approbation effective par l'associé unique de la société 3 LN, de l'évaluation des apports et de sa rémunération par l'émission des actions nouvelles

1.2.3. Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur Thierry PATERNOSTER, 800.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune à créer par la société 3 LN lors de sa constitution. La présente opération d'apport ne donnera pas lieu à constitution d'une prime d'apport.

L'apporteur aura la propriété et la jouissance des actions de la société 3 LN émises en rémunération de l'apport, à compter de la date de réalisation définitive de la constitution de la société et de la libération du capital consécutive à l'apport.

1.2.4. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.3. Présentation de l'apport

1.3.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilés. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties.

1.3.2. Description de l'apport

Les titres de la société ADEQWATTS ENERGIES, dont l'apport est envisagé ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 800.000 €, soit 500 € par action.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société 3 LN sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Thierry PATERNOSTER.

Je me suis entretenu avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport en nature de titres.

J'ai notamment :

- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- vérifié que les états financiers de la société ADEQWATTS ENERGIES ont été arrêtés par les associés au 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice social ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

Enfin j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du président de la société ADEQWATTS ENERGIES me confirmant l'absence à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2021.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions ADEQWATTS ENERGIES en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Thierry PATERNOSTER des actions de ADEQWATTS ENERGIES, objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 16 % du capital de la société ADEQWATTS ENERGIES.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant une évaluation fondée sur la valeur de rentabilité de la société ADEQWATTS ENERGIES, valeur confortée par des valorisations récentes effectuées par des investisseurs.

2.4.3. Exercice en cours

Afin de compléter l'analyse de la valeur attribuée aux actions de la société ADEQWATTS ENERGIES apportées, la direction m'a confirmé l'absence à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever significativement la consistance des capitaux propres au 31 décembre 2021.

2.4.4. Valorisation de la société ADEQWATTS ENERGIES

2.4.4.1 Méthodes d'évaluations écartées

Valeur patrimoniale

L'approche patrimoniale n'est pas pertinente pour une société de production et de services.

2.4.3.2 Valeur de rentabilité

Évaluation à partir de transactions comparables

L'approche de valorisation par les transactions comparables a consisté, sur la base des données de marché disponibles, à valoriser la société ADEQWATTS ENERGIES par référence à des multiples observés sur un échantillon de transactions intervenues sur des

sociétés du secteur Biens et Services industriels, en privilégiant les multiples prenant en compte la rentabilité (EBITDA et EBIT).

Les multiples observés sur des transactions récentes ne sont pas de nature à remettre en cause la valeur nette comptable des titres de la société ADEQWATTS ENERGIES retenue.

Le multiple de l'EBE induit par les valeurs d'apport m'apparaît raisonnable, eu égard notamment aux prévisions d'activité à moyen terme de la société réalisée par la direction et confortée par le carnet de commande en cours.

A l'issue de mes travaux, je n'ai pas identifié d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs individuelles des éléments constitutifs de l'apport.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 800.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

PARIS, le 4 avril 2022



Le Commissaire aux apports

Eveline DEGLARGES